



VILLE DE  
MATAGAMI

**Service du greffe**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2026 au lieu habituel des délibérations du conseil, à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire

René Dubé

Messieurs les conseillers

Jean-Pierre Charette

Martin Filion

Louis Gagnon

Pierluc Brousseau

Formant quorum.

---

Page 1 de 2

**2026-04-14-06**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2015 DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS  
ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 343-2015 de zonage* est en vigueur sur le territoire de la ville de Matagami depuis le 8 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami peut modifier son règlement de zonage en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite effectuer des ajustements afin d'assouplir certaines dispositions applicables aux usages principaux reliés à la sécurité publique afin de permettre de loger efficacement les travailleurs et les victimes de sinistres ou catastrophes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant l'adoption du Règlement numéro 407-2026 a été donné par monsieur le conseiller Martin Filion à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2026 (résolution 2026-03-10-06);

CONSIDÉRANT QUE le premier projet dudit règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2026 (résolution 2026-03-10-07);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal convient de modifier le projet de règlement initial afin de préciser le secteur d'application;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est également soumis à l'approbation référendaire prévue aux articles 128 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT le second projet de *Règlement numéro 407-2025 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements* soumis aux membres du conseil municipal conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par la greffière adjointe.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

– D'ADOPTER le second projet de *Règlement numéro 407-2026 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements*, tel que soumis.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »